

Pasto'Loire : valorisation de l'agriculture extensive pour le maintien des paysages ligériens

Capitales Françaises de la Biodiversité 2025 - Lauréat des intercommunalités



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Agglopolys

Services de la collectivité associés : service biodiversité, service développement économique

Budget : Depuis 2018, l'enveloppe s'élève à 111 600 € pour les investissements (fourniture et pose de clôtures) et 80 000 € pour le renouvellement des partenariats annuels avec la chambre d'agriculture 41 et le Conservatoire des espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN CVL)

Partenaires financiers : Région Centre-Val de Loire (Contrat de Solidarité Territoriale), l'État (fonds TEPCV), LEADER - FEADER

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture 41 et CEN CVL, fédération de pêche 41, État, Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE)

Date de début : 2018

Date de fin : En cours, pas de fin



Objectifs :

Pasto'loire est une action développée par le CEN à l'échelle de la Loire depuis de nombreuses années, avec comme enjeux la restauration de parcelles par le pâturage et le maintien de la biodiversité locale typique.

À l'échelle d'Agglopolys, le double partenariat (CEN CVL et la chambre d'agriculture 41) a pour objectifs le développement ou le maintien du pastoralisme en bords de Loire sur des parcelles souvent délaissées ou

entretenu mécaniquement (notamment par une race locale : la brebis solognote) et améliorer la qualité paysagère du territoire et son attractivité.

La chambre d'agriculture a pour mission le suivi agricole des bergers et le CEN CVL a pour mission le suivi écologique des parcelles pâturées.

Mesures mises en œuvre :

- L'étude "champ des possibles" a permis d'identifier les parcelles disponibles sur l'agglomération pouvant être redonnées à l'agriculture (2018).
- Signature de conventions tripartites pour une durée de 3 ans entre Agglopolys, le CEN CVL et la chambre d'agriculture, se renouvelant depuis afin de permettre la continuité de l'action (2020-2023, 2024-2026).
- Signature convention de mise à disposition du foncier avec l'association les Bergers du Val de Loire (2020).
- Signature convention avec État pour mise à disposition du DPF et autres parcelles État = en cours.
- Signature convention de mise à disposition de foncier privé entre la fédération de pêche 41 et les bergers, suivi écologique du site par le CDPNE (2020).
- Accompagnement des bergers pour la déclaration PAC annuelle (127 ha déclarés) et suivi financier (chambre agriculture).
- Diagnostics écologiques des parcelles (CEN CVL), accompagnement pour la mise en place de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), suivi annuel pression de pâturage.
- Travaux de clôtures fixes : création de cinq parcs de nuit, répartis sur les parcelles ligériennes (amont-aval) permettant la sécurité du ou des troupeaux, le foncier étant réparti sur le secteur urbain ou périurbain de l'agglomération (lien ville-campagne).
- Achat de matériel pour pâturage mobile (clôtures mobiles, postes électriques).

Le suivi de l'action par la chambre d'agriculture 41 et le CEN CVL permet, chaque année, d'établir un bilan de l'activité agricole (planning de pâturage, taille du troupeau, suivi sanitaire, suivi économique, suivi foncier) et un bilan écologique (pression de pâturage en fonction des sites et de leurs enjeux, MAEC, gestion de refus et préconisation des mesures de débroussaillage / ouverture du milieu).

Une communication a également été mise en place sur l'ensemble du parcours de pâturage, valorisant l'action. Les sites sont reliés entre eux par transhumance, limitant les émissions de carbone. Chaque année, une transhumance publique a lieu, permettant aux bergers de communiquer sur leur travail et sur les produits qu'ils vendent (viande agneau, conserves, produits issus de la transformation de la laine) et à Agglopolys de communiquer sur une gestion écologique des sites ligériens.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Le soutien au pastoralisme ligérien a plusieurs points positifs :

- Sur des sites à forts enjeux écologiques, comme le plan d'eau de la Scierie – Ballastière ou l'espace naturel sensible du champ de tir, cela a permis le maintien des espèces à enjeux avec une mosaïque de milieux, et la mise en œuvre de mesures de gestion via les financements des MAEC (débroussaillage, ouverture de layons).
- Le dialogue avec l'État a permis également la synchronisation des actions en bords de Loire : chaque année, la direction départementale des territoires procède à des coupes et scarifications sur les grèves et îles. L'enjeu est donc de coupler cette action avec le pâturage afin de diminuer les interventions mécaniques, et de travailler plus en dentelles sur le maintien des éléments paysagers.

Coordonnées

Agglopolys

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Florie Miard, Chargée de mission Biodiversité

florie.miard@agglopolys.fr